

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 25-398-1930 autorisant le remboursement de l'avoir de M. Allès à la caisse d'assistance.

n° 25-398-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 janvier 1930

Numéro JO
n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro
31 janvier 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 8 janvier 1914 portant création à la Côte française des Somalis d'une Caisse d'assistance en faveur des agents européens commissionnés des cadres locaux de la colonie

Vul'arrêté du 8 avril 1914 réglant les détails d'exécution dudit décret

Vula demande formulée par M. Allès (Robert). ex-commis principal des Postes et Télégraphes.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisé le remboursement à M. Allès (Robert), ex-commis principal des postes et télégraphes ,de la somme de deux mille huit cent deux francs, soixante-quinze centimes (2.802 fr. 75), représentant son avoir, capital et intérêts la Caisse locale d'assistance 31 décembre 1929. Art. 2. — Le chef des bureaux du secrétariat général le trésorier-payeur sont charges , chacun en ce qui le concerne, de l'exécution à la présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

CHAPON-Baissac.